

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-1/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023860-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Déclassement d'une section de la Route départementale (RD) 105 dans la voirie communale d'Annet-sur-Marne. Convention avec la commune.

Eu égard à la fonction de desserte locale qu'elle assure, il est proposé que l'ancienne RD 105, pour sa section allant du giratoire des RD 404 et 418 à l'Est, au fossé de la RD 404 à l'Ouest (soit l'intégralité de la « rue du Gypse »), soit reclassée dans la voirie communale d'Annet-sur-Marne. La commune accepte le classement de la rue du Gypse dans sa voirie communale à la condition que le Département lui verse une soulte équivalente au coût hors taxes de la remise en état de la chaussée, soit 22 000 €. La convention entre la commune et le Département définit ces modalités.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie routière,

VU la délibération n°2021-077 du Conseil municipal d'Annet-sur-Marne en date du 16 Novembre 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au déclassement de la RD 105 pour sa section dénommée rue du Gypse, allant du giratoire des RD 404 et 418 à l'Est, au fossé de la RD 404 à l'Ouest, conformément au plan joint en annexe n°1 à la présente délibération et de transférer les servitudes qui ont pu être instituées au bénéfice de cette voie.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe 2 de la présente délibération, à intervenir avec la Commune d'Annet-sur-Marne relative à la compensation financière de 22 000 € versée par le Département à la Commune correspondant au coût H.T. de remise en état de la voie reclassée, telle que définie à l'article 1. Les crédits seront prélevés sur l'opération « Déclassement de voirie (DI20) » de l'action « Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom du Département.

Article 4 : de demander au Maire d'Annet-sur-Marne d'intégrer la voie visée à l'article 1 dans le domaine public routier communal, conformément à la délibération n°2021-077 du Conseil municipal du 16 Novembre 2021.

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne